

## ➤ **Les questions non exhaustives posées par les élèves :**

### **Qu'est-ce que la Propriété Intellectuelle (PI) ?**

Valérie Astic : La propriété intellectuelle englobe d'une part la propriété industrielle (comprenant le brevet, la marque et le dessin ou le modèle, qui sont des titres de propriété industrielle délivrés par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), et d'autre part la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur).

### **Quels sont les enjeux de la Propriété Intellectuelle ?**

Valérie Astic : Les enjeux de la propriété intellectuelle pour les entreprises sont multiples c'est la garantie d'une liberté d'exploitation qui est l'enjeu prioritaire, puis viennent ensuite l'utilisation de la **PI** comme frein à l'imitation des innovations et comme outil de veille technologique pour identifier les acteurs du même domaine et les concurrents.

### **Combien coûte un brevet français ?**

Valérie Astic : Les taxes de dépôt et de maintien en vigueur d'un brevet français pendant 20 ans coûte :

- Plein tarif : 6486 €
- Tarif réduit : 6049 €
- plus des honoraires du Conseil en PI Brevet (2000€ à 3000€)

### **A quel moment du développement d'un nouveau produit vous posez-vous la question de la propriété intellectuelle ?**

Valérie Astic : Nous nous posons la question immédiatement, dès que le produit est conçu, et bien sûr avant toute communication publique du principe ou toute exposition. Un produit peut-être innovant et nouveau sans toutefois être brevetable. Nos produits sont toujours « brandés » : nous attribuons à tous nos produits un nom de marque. Si le produit est nouveau tout en n'étant pas brevetable, la marque permet de le faire connaître sous un nom de marque et donc d'assurer une certaine protection.

### **Comment puis-je exploiter mon brevet ?**

Valérie Astic : Si votre société a les moyens humains, financiers et matériels, elle l'exploite elle-même. Si elle n'a pas les moyens ou si elle ne souhaite pas l'exploiter elle-même, elle concède une licence, exclusive ou non, à un tiers, moyennant des redevances (royalties). Si elle n'est plus intéressée par un ou plusieurs de ses brevets, elle les cède moyennant une contrepartie financière.

### **Comment puis-je le valoriser ?**

Valérie Astic : Le brevet est un actif immatériel qui, s'il est déposé par l'entreprise, accroît la valeur de l'entreprise. C'est un moyen d'attirer les capitaux-risqueurs, de négocier avec des partenaires, de donner une garantie aux clients. Pour garantir la force de mon brevet, il faut que je fasse de la veille technologique et concurrentielle et que je le défende.

### **Comment puis-je prévenir une situation de contrefaçon ?**

Valérie Astic : Je protège mes créations par des dépôts de titre PI et je m'assure de leur maintien en vigueur. Je fais savoir que mon projet est protégé par propriété intellectuelle (mention « demande de brevet déposée », « brevet délivré »...) pour dissuader les tiers de me copier. Je sensibilise mes commerciaux sur le terrain. Je rends la contrefaçon plus difficile : étiquetage spécifique (code-barres...), identification sécurisée (hologrammes...).

### **Qu'est-ce qu'un signe distinctif ?**

Valérie Astic : Le signe distinctif est un signe de ralliement de la clientèle, qui permet d'identifier une entreprise ou des produits et services parmi d'autres. Le signe distinctif peut être par exemple : une marque une dénomination sociale un nom commercial, une enseigne, un nom de domaine d'un site actif, une appellation d'origine (appellation d'origine contrôlée AOC ou appellation d'origine protégée AOP)

Équipe pédagogique du Lycée Toulouse Lautrec :

*Ilaria Olibet*

*Marie-Dominique Labat*

### **Qu'est-ce qu'une marque ?**

Valérie Astic : La marque est un titre de propriété délivré par l'INPI pour protéger, sur un territoire, un signe distinctif (nom, mot, dessin, logo, slogan) pour des produits et services (classes), dès son dépôt et pour une durée de 10 ans renouvelable indéfiniment.

### **Combien coûte un dépôt de marque français ?**

Valérie Astic : Le coût d'une marque française en termes de taxes de dépôt est de 210 € pour 1 à 3 classes et de 42 € par classe supplémentaire. Il n'y a pas d'autres frais à engager **sur 10 ans**. Pour les 45 classes, cela représente 1974 € (rare car il faut exploiter le titre pour tous les produits et services énumérés lors du dépôt)

Équipe pédagogique du Lycée Toulouse Lautrec :

*Ilaria Olibet*

*Marie-Dominique Labat*